

Premiers Secours en Equipe

Le PSE, est-ce reconnu ?

Le PSE est une formation qui dépend du Ministère de l'Intérieur. Les gestes de secours abordés sont **validés par le Ministère qui établit un guide national**.

De la même façon le déroulé pédagogique fait aussi l'objet d'une validation du Ministère.

Le PSE, en groupe ?

Il est possible de demander la création d'une session de formation si vous disposez d'un groupe suffisamment important.



Un groupe PSE est généralement constitué entre 6 et 12 stagiaires pour 2 formateurs.

Il est possible de rajouter des apprenants en augmentant le nombre de formateurs.

Veuillez contacter la Protection Civile la plus proche de chez vous pour vous renseigner sur les modalités d'organisation.

Le PSE, et après ?

Il n'existe pas de formation plus complète que le PSE 1 et 2 dans le domaine du secourisme. Ces 2 niveaux de formation reprennent déjà l'ensemble des procédures et gestes à acquérir pour devenir des professionnels du secours.

Cependant, il est ensuite possible de **s'orienter vers une filière formation** afin de démultiplier le nombre de personnes formées (voir « Pédagogie Initiale Commune de Formateur » + « PAE formateur Premiers Secours »).



Les formations réalisées par la Protection Civile*

Formations grand public

- Gestes Qui Sauvent
- Prévention et Secours Civiques de Niveau 1
- Sauveteur Secouriste du Travail

Formations pour les professionnels du secours

- Premiers Secours en Equipe de Niveau 1
- Premiers Secours en Equipe de Niveau 2

Formations pour le sauvetage aquatique

- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage
- Surveillance et Sauvetage Aquatique « Eaux Intérieures »
- Surveillance et Sauvetage Aquatique « Littoral »

Formations de Formateur

- Initiateur Gestes Qui Sauvent
- Pédagogie Initiale Commune de Formateur
- Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques
- Formateur SST
- Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours
- Formateur au Sauvetage Aquatique en Milieu Naturel
- Formateur de Formateur
- Conception et Encadrement d'une Action de Formation

* liste non exhaustive

La Protection Civile à côté de chez vous ADPC 05 à Briançon

- > PSE1 du 07/10/19 au 11/10/19
- > PSE 2 du 14/10/19 au 18/10/19
- >> contact et inscription :
protectioncivile05@gmail.com

Fédération Nationale agréée de Sécurité Civile, reconnue d'utilité publique

contact@protection-civile.org
twitter.com/ProtecCivile

facebook.com/Protectioncivilefrancaise
protection-civile.org



P S E

Premiers Secours en Equipe

Le PSE, pour qui ?

Ces formations sont accessibles à toute personne de **plus de 16 ans** susceptible de devoir intervenir en équipe avec du matériel de premiers secours. Pour accéder au PSE2, il est nécessaire d'acquérir le PSE1.

Le PSE, pour quoi ?

Les formations PSE permettent d'**approfondir les connaissances dans le domaine des premiers secours.**

L'ensemble des situations abordées permettent de prendre en charge **une ou plusieurs victimes avec du matériel professionnel** puis d'effectuer un bilan et, si nécessaire, la ou les **transporter vers un centre hospitalier.**

Le PSE, quelle durée ?

Les Premiers Secours en Equipe sont séparés en 2 niveaux :

- **PSE1 : 35 heures minimum de formation** qui comprend l'apprentissage d'un ensemble de modules permettant d'acquérir la base de toutes les prises en charge.

- **PSE2 : 28 heures minimum de formation** qui permet d'approfondir des prises en charge particulières et d'aborder les notions de relevages et de brancardages.

Le PSE, comment l'obtenir ?

Afin d'obtenir la compétence de Premiers Secours en Equipe, il est nécessaire d'être présent tout au long de la formation et suivre **un système d'évaluation qui comprend des mises en situation et l'apprentissage de gestes.**

La compétence de PSE est effective jusqu'à la fin de l'année suivant la formation (fin N+1). Il est nécessaire, d'effectuer chaque année une formation continue de 6 heures minimum pour la renouveler.

Le PSE, c'est quoi ?

L'objectif est de permettre au candidat d'intervenir avec du matériel et en équipe sur une situation nécessitant l'intervention d'une équipe de secours.

PSE - Niveau 1

- Cadre juridique / Rôle et mission du Secouriste
- Protection et sécurité
- Hygiène
- Bilans
- Obstruction des Voies Aériennes
- Hémorragies
- Malaises et maladies
- Principes de manutention / aide au relevage et brancardage
- Les plaies
- Les brûlures
- Les traumatismes de membres
- L'inconscience
- L'arrêt cardiaque

Le PSE, comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire à une formation PSE 1 ou 2 :

- Contacter la Protection Civile la plus proche de chez vous,
- Se renseigner sur le site Internet national :

www.protection-civile.org

La journée est rythmée par des exposés et des ateliers d'apprentissage des gestes de premiers secours et de mises en situation.

NB : Des modules optionnels peuvent être rajoutés.

PSE - Niveau 2

- Cadre juridique / Rôle et mission du Secouriste
- Souffrance et comportement inhabituel
- Protection et sécurité
- Affections spécifiques
- Atteintes liées aux circonstances
- Relevage de victimes (traumatisées ou non)
- Traumatismes
- Immobilisations
- Brancardages





Premiers Secours en Équipe – PSE 1 & 2 -

Le diplôme des Premiers Secours en Équipe (PSE) est un pré-requis obligatoire pour devenir professionnel du secours et pour intégrer la suite de certaines formations (BNSSA, Pisteur-secouriste...). Le référentiel de formation du PSE est national et validé par le ministère de l'intérieur, ainsi peut importe l'organisme de formation: le PSE est le même pour tous !

L'**Association Départementale de Protection Civile des Hautes-Alpes** dispose de l'agrément nécessaire pour vous former grâce à nos formateurs qui sont aussi des professionnels du secours Haut-Alpin (essentiellement des pisteurs-secouristes actifs mais aussi retraités du PGHM.).

Vous trouverez ci-dessous les prochaines dates des PSE niveau 1 et niveau 2, prévus cet automne 2019 :

PSE 1: du lundi 7 Octobre au vendredi 11 Octobre 2019, de 8h30 à 17h

PSE 2: du lundi 14 Octobre au vendredi 18 Octobre 2019, de 8h30 à 17h

Les modalités d'inscription :

→ Envoyez un mail à protectioncivile05@gmail.com - ou via notre page Facebook - en précisant :

- votre nom, prénom(s), nationalité, date et lieu de naissance
- votre adresse email et postale
- votre numéro de téléphone
- les dates de(s) formation(s) choisie(s)

→ Envoyez un chèque (ou virement bancaire en demandant notre RIB) à l'ordre de « Protection Civile des Hautes-Alpes » à notre adresse : 6 place Paul Blein 05100 Briançon, d'un montant de :
350€ pour un PSE 1 **ou** un PSE 2,
700€ pour les deux formations (PSE 1 **et** PSE 2)

ATTENTION l'inscription n'est définitive qu'à la réception du chèque/virement !

Ils seront encaissés pendant la formation, un aménagement d'encaissement est possible.

Toute inscription est définitive : en cas d'annulation ou d'absence non justifiée le coût de la formation restera dû.

Quelques précisions:

Le PSE 1 doit être obtenu avant de passer le PSE 2.

Chaque session sera constituée de 10 inscrits maximum, votre place n'est pas retenue tant que le chèque n'est pas reçu.

La formation se déroulera dans nos locaux: 6 place Paul Blein, (plus communément appelée rue centrale) à Briançon (à côté de l'Office du Tourisme). Une note d'information, une convocation et tout autre document nécessaire vous sera envoyé par courrier et par mail.

En cas de financement par un organisme particulier, merci de nous prévenir dès que possible des documents qu'il convient de vous transmettre ou de vous remplir, afin de vous aider à la constitution du dossier dans des délais raisonnables.

Pour toutes informations supplémentaires, et réponse plus rapide, merci de nous contacter via: protectioncivile05@gmail.com ou notre page Facebook | Protection civile des Hautes-Alpes.